



PRECIOUS WOODS

COMPAGNIE ÉQUATORIALE DES BOIS

BP 2262 Libreville
Tel +241 73 45 79
+241 73 47 06
Fax +241 73 87 80
ceb@preciouswoods.com

DECLARATION D'ENGAGEMENT

PRECIOUS WOODS GABON – COMPAGNIE EQUATORIAL DES BOIS

Le GROUPE PRECIOUS WOODS s'est lancé depuis plus d'une décennie dans une stratégie de développement basée sur le principe fondamental de gestion durable de sa ressource forestière. Cette évolution s'est concrétisée en 2000 dans sa FILIALE PRECIOUS WOODS GABON PWG par l'élaboration du premier PLAN D'AMENAGEMENT reconnu par L'ADMINISTRATION DES EAUX & FORETS du Gabon.

Depuis cette date, les efforts ont toujours été maintenus pour améliorer la gestion économique, écologique et sociale de notre CONCESSION FORESTIERE SOUS AMENAGEMENT DURABLE CFAD. Dès 2001, PRECIOUS WOODS GABON récolte les fruits de ces efforts par une reconnaissance internationale de bonne gestion forestière, attestée par la CERTIFICATION KIEURHOUT. C'est ensuite en 2002 que le SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL mis en place a été évalué et jugé conforme à la Norme ISO 14001.

Depuis 2008, PRECIOUS WOODS GABON est certifié FSC, une affiliation de notre SOCIETE à la vision du FSC que nous confirmons avec cette DECLARATION D'ENGAGEMENT pour une amélioration continue de ses performances et pour le respect au regard des PRINCIPES, CRITERES et INDICATEURS du FSC.

PRECIOUS WOODS GABON s'engage à respecter l'ensemble des LOIS en vigueur ainsi que tous les TRAITES et ACCORDS INTERNATIONAUX ratifiés par le GABON.

- ❖ La récolte forestière est pratiquée de manière responsable et durable conformément à la LEGISLATION FORESTIERE ET ENVIRONNEMENTALE en vigueur au GABON,
- ❖ LES TAXES, DROITS et autres REDEVANCES prévues par la LOI sont acquittés,
- ❖ Les ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX du GABON, notamment en matière de DROIT DE TRAVAIL, sont respectés,
- ❖ Une véritable collaboration est instaurée avec les ONG INTERNATIONALES actives au GABON, comme WCS, WWF, et les INSTITUTIONS DE RECHERCHE. Une forte sensibilité au respect des NORMES INTERNATIONALES en matière de gestion durable en vigueur dans les forêts du BASSIN DU CONGO est observée,
- ❖ Un DISPOSITIF DE SURVEILLANCE avec une BRIGADE DE CONTROLE DES NORMES est garant des principes fondamentaux de la traçabilité, d'exploitation à faible impact, de sécurité de travail et d'accès à la CFAD

¹⁰ Quartier Batterie IV - BP 2262 - Libreville, R.C.M. Libreville 2002 B 01789 - NIF: 790261G, S.A. au capital de 1 537 500 000 XFA.
Domiciliations bancaires : BICIG 9070-000092000/64, UGB 05-561 288/8 et FINANCIAL BANK 40021-01000-00024800159-81 1/3

PRECIOUS WOODS GABON respecte les DROITS FONCIERS et autres DROITS D'USAGE. Elle travaille en étroite collaboration avec les POPULATIONS LOCALES, respecte leurs DROITS et leur permet un accès libre à tous les produits de la forêt importants pour leur subsistance

- ❖ Les DROITS COUTUMIERS des COMMUNAUTES sont pris en compte dans les opérations d'aménagement. La récolte forestière est proscrite dans des séries spécifiques bien définies
- ❖ Les produits forestiers non ligneux ont été inventoriés dans le PLAN D'AMENAGEMENT
- ❖ Une CELLULE DE CONCERTATION permanente est mis en place entre la SOCIETE et les VILLAGES RIVERAINS A LA CFAD

PRECIOUS WOODS GABON s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à améliorer le bien-être social et économique aussi bien des POPULATIONS LOCALES que des EMPLOYES.

- ❖ Les MEMBRES des COMMUNAUTES LOCALES riveraines sont employés prioritairement en fonction de leurs compétences
- ❖ Une partie des bénéfices de la récolte forestière est réservée aux COMMUNAUTES LOCALES, permettant ainsi de réaliser des PROJETS SOCIO-ECONOMIQUES DURABLES
- ❖ Un SERVICE DE SANTE équipé et compétent dispense des soins appropriés à l'ensemble des EMPLOYES et leur ayants DROIT AINSI QU'AUX COMMUNAUTES RIVERAINES
- ❖ Le PERSONNEL dispose au travail D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI) approprié et utilise du matériel en parfait état de fonctionnement
- ❖ Des RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES sont données pour l'utilisation par les EMPLOYES des substances dangereuses et une surveillance appropriée est déployée concernant leur santé et leur sécurité.
- ❖ Les EMPLOYES sont hébergés gracieusement dans les LOGEMENTS de qualité, alimentés en eau et en électricité.

PRECIOUS WOODS GABON s'engage à gérer ses activités forestières de manière à garantir le maintien de la productivité écologique de la forêt. Les PRATIQUES DE GESTION DURABLE permettent d'encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt.

- ❖ La récolte forestière est basée sur une technique à impact réduit permettant la valorisation optimale de la ressource, la limitation des déchets ainsi que la préservation des tiges d'avenir et du peuplement résiduel
- ❖ Les flux sortants de la production forestière sont transformés à 100 % au Gabon grâce à un outil industriel diversifié et performant
- ❖ Une CENTRALE ÉLECTRIQUE de cogénération est à l'étude et permettra de réduire de manière significative la consommation en énergies fossiles et de valoriser les déchets des UNITES DE TRANSFORMATION de bois

PRECIOUS WOODS GABON minimise son impact environnemental tout en maintenant la diversité biologique et les valeurs qui y sont associés, soient les sols, les ressources hydriques, les écosystèmes fragiles, etc.

- ❖ La traversée des cours d'eau se fait en construisant des buses ou des ponts et en évitant d'obstruer les cours d'eau

- ❖ L'ensemble des Sites de Production dispose d'infrastructures de stockage des hydrocarbures équipées de des systèmes de récupération. Les déchets collectés sont ensuite recyclés par des structures spécialisées
- ❖ PRECIOUS WOODS GABON n'utilise pas de produits chimiques interdits par FSC

PRECIOUS WOODS GABON met en œuvre un PLAN D'AMENAGEMENT en adéquation avec ses objectifs à long terme et la possibilité de la ressource.

- ❖ La CFAD est subdivisée en deux UNITES FORESTIERES d'AMENAGEMENT (UFA), elles-mêmes scindées en cinq UNITES FORESTIERES DE GESTION (UFG)
- ❖ Une exploitation forestière durable en bois d'œuvre est garantie et le volume de bois prélevé ne peut en aucun cas être supérieur à la capacité de régénération du massif forestier

PRECIOUS WOODS GABON s'engage à assurer un suivi adapté à l'étendue et l'intensité d'aménagement de sa CFAD afin d'évaluer régulièrement l'état de la forêt, la traçabilité de ses produits ainsi que la gestion des impacts sociaux et environnementaux.

- ❖ Le système de gestion environnemental fixe chaque année des nouveaux objectifs visant à diminuer les impacts environnementaux significatifs
- ❖ La performance environnementale est mesurée et suivie par un PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL, la traçabilité des produits est assurée
- ❖ Des AUDITS DE SUIVI sont périodiquement effectués par des ORGANISMES INDEPENDANTS
- ❖ L'ensemble du personnel appuyé par l'équipe de CERTIFICATION & ENVIRONNEMENT veille en permanence au suivi et à la réduction de l'impact des activités de la SOCIETE

PRECIOUS WOODS GABON s'engage à maintenir les attributs qui définissent des FORETS A HAUTE VALEUR AJOUTEE.

- ❖ La protection des écosystèmes, la conservation de la biodiversité et la durabilité des ressources sont assurées. Les régions forestières d'importance fondamentale pour la protection de l'environnement sont préservées
- ❖ Les écosystèmes rares dans la CFAD sont inventoriés et préservés
- ❖ En concertation avec les COMMUNAUTES RIVERAINES, les SERIES AGRICOLES sont délimitées. Ces zones sont préservées de la récolte forestière
- ❖ Les régions d'importance indéniable pour l'identité culturelle et traditionnelle des COMMUNAUTES LOCALES sont identifiées de concert avec les communautés et préservées lors des opérations d'exploitation.

FREDERIC OBER
DIRECTEUR GENERAL

